COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze
Le 16 avril à 20 h 30
Le conseil municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône),
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09/04/2014

Présents : MM. Bernard ROSSIER - Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Gilles BAYLE – Félix CORNET – Michel GELY – Éric SCHWARTZ
Mmes Valérie CAULE – Gisèle GERMAIN – Suzanne PERREON – Annie PANEL – Élyane THOMAS – Anne-Marie JEANDEMANGE

Absent excusé : Mme Jocelyne MARTHINET ayant donné procuration à Mme Valérie CAULE

Secrétaire de séance : Didier DAILLY

1/ Règlement intérieur

Monsieur le Maire procède à la lecture du règlement intérieur approuvé par délibération en date du 10 juillet 2008.
Des modifications sont apportées notamment à :

- L'article 1 : périodicité des séances : elles se dérouleront le premier mercredi de chaque mois.
- Articles 5, 17 et 30 : compétences étendues au maire, adjoints et conseillers délégués.
- Article 23 : suppression de « ou à une présentation » dans le deuxièmement.
- Suppression de l'article 26.
- Article 25 : qui s'intitule Procès-Verbaux et Comptes Rendus.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées au règlement intérieur, l'approuve et le valide.

2/ Délégations consenties au maire

Lecture des différentes délégations conformément aux articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et L.212-34 du code du patrimoine.
Modification apportée : augmentation du seuil concernant les dommages sur les véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € hors taxes (au lieu de 5 000 € hors taxes).
À l'unanimité, le conseil donne délégation au maire.

3/ Crédit d'heures des élus

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur le crédit d'heures des élus. Il présente le montant du crédit d'heures dont peuvent bénéficier le maire, adjoints et conseillers municipaux délégués en fonction de l'importance démographique de la commune, soit 105 heures pour le maire et 52 h 30 pour les adjoints et conseillers municipaux délégués.
Monsieur le Maire demande au conseil de voter une majoration de ces crédits d'heures sans dépasser 30 %, accordés par la loi au maire, adjoints et conseillers délégués occupant un emploi salarié afin d'avoir le temps nécessaire à la gestion de la commune. Cette majoration peut s'appliquer puisque la commune est chef-lieu de canton.

À l'unanimité, le conseil accepte la mise en place de ce crédit d'heures selon les dispositions susmentionnées.

4/ Formation des élus *(arrivée de Mme Véronique NOWACZYK)*

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par les articles L 2123-12 à L 2123-16. Ceux-ci précisent notamment que :

- la formation doit être adaptée aux fonctions exercées par les conseillers municipaux ;
- les organismes de formation doivent être agréés ;
- les conseillers exerçant une activité professionnelle peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence de 18 jours sur la durée de la mandature quel que soit le nombre de mandats exercés.

La prise en charge de la commune peut porter sur les frais de formation, de déplacement et de perte de salaire.

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur un taux de crédit budgétaire équivalent au maximum à 20 % des indemnités annuelles cumulées du maire et des adjoints.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil décide à l'unanimité :

- le principe d'allouer chaque année une enveloppe budgétaire égale à 20 % du montant des indemnités octroyées aux élus ;
- de porter la somme correspondante au budget de cette année ;

Le principe de répartition des crédits et leur utilisation se faisant sur une base égalitaire entre les différents membres du conseil municipal.

5/ Frais de déplacement des élus

Monsieur le Maire expose que les élus municipaux peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais de déplacement en dehors de la commune, conformément aux dispositions des articles L 2123-18 et R 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que le décret n° 2005-235 du 14 janvier 2005 fixe actuellement le montant des indemnités forfaitaires à :

- 15,25 euros pour un repas
- 0,21 euro par km pour l'utilisation d'un véhicule personnel de 5 CV et moins
- 0,26 euro par km pour l'utilisation d'un véhicule personnel de 6 CV et 7 CV
- 0,29 euro par km pour l'utilisation d'un véhicule personnel de 8 CV et plus.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le principe de cette prise en charge pour les missions en dehors de la commune après l'accord du maire sur la validité de la mission.
- **DIT** que le remboursement se fera d'après un état trimestriel des déplacements.

6/ Protection des élus

Monsieur le Maire communique l'information sur les assurances à contracter à titre personnel notamment pour le maire et les adjoints. Transmission de documents.

7/ Nomination des délégués

Délégué défense : Didier DAILLY

Déléguée à la sécurité routière : Élyane THOMAS

Délégués HVA culture : Anne-Marie JEANDEMANGE – Félix CORNET – Gisèle GERMAIN

Référent Ambroisie : Didier DAILLY

Représentants à l'Office du Tourisme : Anne-Marie JEANDEMANGE – Gilles BAYLE – Gisèle GERMAIN

Syndicat Rhodanien du câble : délégué titulaire, Michel GELY – déléguée suppléante, Valérie CAULE

Conseil d'école : titulaire, Bernard ROSSIER – suppléant, Éric SCHWARTZ

Conseil d'administration du Collège : titulaire, Bernard ROSSIER – suppléante, Valérie CAULE

CCAS :

Président de droit : Bernard ROSSIER, Maire.
Membres titulaires : Félix CORNET, Michel GELY, Gisèle GERMAIN, Jocelyne MARTHINET, Véronique NOWACZYK, Annie PANEL, Suzanne PERREON, Elyane THOMAS.
Suppléante : Anne-Marie JEANDEMANGE.

Personnes nommées par le maire : Monique Renard, Mme Caton-Montserrat, M. Besson, Mme Grobas, M. Plasse, M. Santailler, Mme Desplaces, M. Felicioli.

8/ Commissions communales

Monsieur le maire rappelle que l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de former des commissions dont le maire est président de droit, chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Il propose au conseil municipal de procéder à la création des différentes commissions municipales et de désigner leurs membres et leur responsable respectif, comme désigné ci-après :

Commission voirie, éclairage public, cimetière :
Michel GELY (responsable), Gilles BAYLE, Didier DAILLY, Patrice RUBAUD, Éric SCHWARTZ

Commission bâtiments communaux et entretien du patrimoine :
Félix CORNET (responsable), Michel GELY, Éric SCHWARTZ, Patrice RUBAUD, Gilles BAYLE

Commission location salles communales :
Élyane THOMAS (responsable), Gilles BAYLE (régisseur titulaire), Félix CORNET (régisseur suppléant)

Commission vie des quartiers et hameaux :
Didier DAILLY, Michel GELY, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Éric SCHWARTZ, Élyane THOMAS

Commission sécurité :
Élyane THOMAS (responsable), Didier DAILLY, Éric SCHWARTZ, Valérie CAULE

Commission Culture :
Anne-Marie JEANDEMANGE (responsable), Félix CORNET, Gisèle GERMAIN, Véronique NOWACZYK

Commission animations :
Michel GELY (responsable), Anne-Marie JEANDEMANGE, Suzanne PERREON, Véronique NOWACZYK

Commission jeunesse :
Éric SCHWARTZ (responsable), Élyane THOMAS, Anne-Marie JEANDEMANGE, Patrice RUBAUD, Valérie CAULE, Gilles BAYLE, Véronique NOWACZYK

Commission seniors :
Suzanne PERREON (responsable), Jocelyne MARTHINET, Gisèle GERMAIN, Michel GELY, Félix CORNET

Commission vie associative :
Patrice RUBAUD (responsable), Anne-Marie JEANDEMANGE, Gilles BAYLE, Didier DAILLY, Félix CORNET, Gisèle GERMAIN

Commission personnel communal :
Éric SCHWARTZ, Michel GELY, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE

Commission scolaire :
Éric SCHWARTZ (responsable), Patrice RUBAUD, Didier DAILLY, Élyane THOMAS

Commission communication :
Éric SCHWARTZ (responsable), Valérie CAULE, Jocelyne MARTHINET, Didier DAILLY, Anne-Marie JEANDEMANGE

Commission finances :
Élyane THOMAS (responsable), Éric SCHWARTZ, Marie-Pierre Phalipaud (secrétaire de mairie)

Commission animation économique :
Michel GELY (responsable), Didier DAILLY, Gilles BAYLE, Félix CORNET

Commission développement durable :
Didier DAILLY (responsable), Félix CORNET, Éric SCHWARTZ, Gilles BAYLE, Michel GELY

Commission cadre de vie / Fleurissement :
Michel GELY (responsable), Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Annie PANEL, Félix CORNET

Commission PLU / Urbanisme
Gilles BAYLE (responsable), Didier DAILLY, Éric SCHWARTZ

8/ Élection des membres de la commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant la loi d'orientation n°92 – 125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, il convient de nommer, outre le Président qui est de droit le maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants conformément au Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire propose les membres ci–après :

Membres titulaires : Valérie CAULE – Félix CORNET – Élyane THOMAS

Membres suppléants : Gilles BAYLE – Michel GELY – Gisèle GERMAIN

Après avoir procédé, par vote à bulletins secrets sur papier blanc, la Commission d'Appels d'Offres est ainsi constituée :

Président : le maire, Monsieur Bernard ROSSIER

Membres titulaires : Valérie CAULE – Félix CORNET – Élyane THOMAS

Membres suppléants : Gilles BAYLE – Michel GELY – Gisèle GERMAIN

9/ Isolation des bâtiments communaux

Isolation des combles de l'école, ancien dortoir et l'église.
Lancement d'appel à la concurrence en plusieurs lots :

- Lot n° 1 - Isolation des combles de l'église
- Lot n° 2 – Isolation des combles de l'école et ancien dortoir
- Lot n° 3 – Installation d'une chaudière à granulés bois à la mairie avec silo à pellets.

Dépôt des offres avant le 30 mai 2014.
Subvention du Beaujolais Vert 23 165 €.

Lecture du courrier de madame Corinne MOREL (BESNARD) relatif à la facturation des frais de chauffage.

10/ Délibération relative aux indemnités versées pour les élections

Attribution d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections au bénéfice de la secrétaire de mairie.
À l'unanimité le conseil accepte le versement de l'IFCE.

11/ Droit de préemption urbain

Lieu-dit « Le Reynard » : parcelle AD 267 – habitation (vendeur : SCI Les Olmes / acquéreur : Guarise – Vigneron).

Lieu-dit « Les Roches » : parcelle AD0285 – terrain (vendeur Sté Capelli / acquéreur : M. et Mme NORTIER).

12/ Apprentie

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable pour accueillir une apprentie à la rentrée prochaine au sein de l'école dans le cadre d'une formation CAP petite enfance.
Pour une apprentie de moins de 18 ans le salaire s'élève à :

- 361,35 € pour la 1ère année
- 534,79 € pour la seconde année.

13/ Régies

Pour la gestion des salles communales, sont nommés : Élyane THOMAS en tant que conseiller délégué, Gilles BAYLE, régisseur titulaire et Félix CORNET, régisseur suppléant.

14/ Questions et informations diverses

a) Monsieur le Maire a rédigé un nouveau courrier concernant la salle pluraliste ; les sorties de secours situées à l'étage étaient coincées avec des cailloux.
b) Diffusion d'un article du Progrès sur l'élection des membres de la COR.
c) Fin avril vote des budgets de la COR.
d) Devis de monsieur Hervé RAMPON pour l'entretien du stade d'un montant de 3 780,00 € TTC.
e) Devis de la société Synergie Sports relatif à l'entretien du stade d'un montant de 4 584,00 € TTC. Un autre devis sera demandé mais il est important de préciser que la société Synergie Sports est spécialisée dans ce domaine. Cependant, il y aurait la possibilité d'un partenariat avec monsieur Hervé RAMPON pour l'entretien local. Le conseil donne son accord de principe pour lancer les travaux. Demandes de devis supplémentaires en cours.
f) Plaintes récurrentes sur la commune d'exploitants agricoles ou forestiers pour des motos qui circulent sur des chemins limitrophes avec la commune de Claveisolles ainsi que dans des prairies et parcelles forestières avec dégradation des terrains. Accord avec monsieur le Maire de Claveisolles pour réglementer et poser des barrières. Dans un premier temps, un courrier sera adressé à la mairie pour un engagement identique des mesures à envisager et une participation conjointe.
g) Devis de la société SEMIO pour signaler la présence de bornes pour les camping-cars, d'un montant de : 899,11 € TTC. Le conseil donne son accord pour procéder à la commande.
h) Dotations prévues pour 2014 :
   - Dotation forfaitaire : 178 371 € (en 2013 : 185 695 €)
   - Dotation de solidarité rurale : « bourg centre » : 36 537 € (en 2013 : 35 731 €)
   - Dotation de solidarité rurale « péréquation » : 22 062 € (en 2013 : 19 641 €)
   - Dotation nationale de péréquation : 13 227 €
i) Devis de la société APRICO pour l'installation de bornes de propreté derrière la salle pluraliste : offre n° 1 acceptée pour un montant de 889,20 € TTC (offre n° 2 : 1 198,80 € TTC).
j) Réforme des nouveaux rythmes scolaires : il est proposé 3 heures de cours le mercredi matin, de diminuer les temps scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les modalités d'inscription aux activités seront à l'année, payantes, modulables par période, avec un tarif de 0,50 € la ½ heure. Le projet éducatif du territoire (PEDT) sera présenté ainsi et permettra d'obtenir des aides. Cependant, quelques activités supplémentaires seront rajoutées comme l'initiation au karaté. Les modalités de pilotage fixent une réunion à la fin de chaque période. À la majorité, le conseil valide ce projet qui sera adressé à la CAF puis à l'inspecteur de l'éducation nationale.
k) Opération « ça caille chez vous ?! » - réunion publique le 26 mai prochain, salle du conseil à Lamure-sur-Azergues dans le but de présenter des solutions afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire le Beaujolais Vert.
l) Lettre de monsieur Devaux pour le soutien de la liaison Nord de l'A89.
m) Présentation de l'étude réalisée concernant le trafic des véhicules, tous les jours, sur la D385, à hauteur du collège. Ce tableau sera consultable au panneau d'affichage.
n) Notification relative à la fermeture de la 4ème classe.
o) Indemnisation du vol à l'école : 400 €.

La séance est levée à 00 h 30.

Le secrétaire de séance

Didier DAILLY

Le Maire

Bernard ROSSIER